

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2022-11-17

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Contrat d'entretien annuel – Centrale traitement d'air du local archives au musée gallo-romain de Sisteron avec l'établissement PASCUITO –
Zone Météline – Chemin de la Bousquette – 04200 SISTERON

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir un contrat d'entretien annuel concernant la centrale du traitement d'air du local archives au musée gallo-romain de Sisteron.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De signer un contrat qui définit toutes les modalités d'entretien d'une installation de traitement d'air du local archives du musée gallo-romain par l'Établissement PASCUITO cité en objet afin d'assurer un entretien normal et régulier.

<u>ARTICLE 2</u>: Ce contrat sera établi pour une durée d'un an (1 an) à compter de la date de sa signature. Il se renouvellera automatiquement par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce moyennant préavis de trois mois avant l'échéance donné par pli recommandé.

<u>ARTICLE 3</u>: Les dépenses prévues à cet effet comprennent les visites d'entretien (DEUX par an) prévues sur les installations. Le prestataire percevra une redevance de 409,34 € TTC pour l'année 2023. La redevance sera révisée annuellement suivant les modalités du contrat.

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

<u>ARTICLE 5</u> : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 6</u>: Ampliation en sera adressée à madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et l'Établissement PASCUITO, représenté par monsieur PASCUITO.

Fait à SISTERON, le 12 janvier 2023 Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2023 Å 11h28